

Cette fois c'est gagné !

Le tribunal administratif de Grenoble vient de rejeter la requête d'un consortium de 6 associations animalistes demandant la fermeture de la chasse de la marmotte, du lièvre variable et du lièvre commun en Savoie.

L'action conjuguée des services de l'Etat et de la Fédération des Chasseurs de Savoie a été prépondérante notamment par la mise en relief de la valeur technique des dossiers produits.

La décision du tribunal est une grande satisfaction qui valide tout l'engagement des chasseurs du département dans le suivi et la gestion des espèces. L'avenir de la chasse passe par la production de données techniques incontestables et les chasseurs de Savoie sont au rendez-vous !

La chasse des trois espèces reste donc ouverte !